

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 2 juin 2025, à 19 h, à la salle du conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Margaret Lefebvre-Macey et Hélène Vézina et messieurs les conseillers François Prévost, Roger Labrecque, Bernard Carey et Éric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Guy Favreau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

13 personnes assistent à la séance à l'ouverture.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1. Règlement numéro 387-2025 relatif au traitement des élus municipaux – Adoption
 - 4.2. Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe le 26 juin 2025
- 5. FINANCES**
 - 5.1. Comptes et transferts
 - 5.2. Dépenses autorisées
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Projet de règlement numéro 388-2025 modifiant le règlement de zonage n° 234 afin, notamment, d'autoriser les allées de circulation en commun, de prescrire des conditions particulières à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et dans la zone M-04, de remplacer la zone I-01 par la zone M-04 et d'y autoriser des usages résidentiels et commerciaux, d'agrandir la zone R-05 et d'autoriser des usages résidentiels dans les zones R-04 et R-06 – Avis de motion
- 9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1. Demande au ministère des Transports de la Mobilité durable - Révision de la vitesse sur la route 139, entre les intersections des rues Thibault Nord et Thibault Sud
 - 9.2. Remplacement d'un ponceau sur le chemin Spencer – Recommandation de paiement # 02
 - 9.3. Remplacement de trois ponceaux sur le chemin Pinnacle – Recommandation de paiement # 02
- 10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE**
- 11. VARIA**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Guy Favreau, maire, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 073-06-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roger Labrecque,
APPUYÉ PAR M. Éric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

9.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025

RÉSOLUTION 074-06-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 5 mai 2025 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

4.1. Règlement numéro 387-2025 relatif au traitement des élus municipaux – Adoption

RÉSOLUTION 075-06-2025

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne l'objet du règlement, le fait qu'il n'y a pas eu de changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption et que les dépenses reliées à la rémunération des élus seront assumées par l'ensemble des contribuables du Village d'Abercorn via la taxation annuelle.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Madame Hélène Vézina lors de la séance du 5 mai 2025 et que celle-ci a présenté et déposé le projet à cette même date;

ATTENDU qu'un avis public a été donné le 7 mai 2025 conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et que les formalités requises ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 387-2025 relatif au traitement des élus municipaux;

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (INCLUANT LA VOIX FAVORABLE DU MAIRE)

4.2 Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe le 26 juin 2025

Le maire mentionne que la présentation du rapport financier 2024 et du rapport du vérificateur externe aura lieu au cours d'une séance extraordinaire à être tenu le jeudi 26 juin 2025.

5. FINANCES

5.1. Comptes et transferts

RÉSOLUTION 076-06-2025

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et des transferts en date du 30 mai 2025 au montant de 162 933,94\$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2. Rapport des dépenses autorisées

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées au 30 avril 2025.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

8.1 Projet de règlement numéro 388-2025 modifiant le règlement de zonage n° 234 afin, notamment, d'autoriser les allées de circulation en commun, de prescrire des conditions particulières à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et dans la zone M-04, de remplacer la zone I-01 par la zone M-04 et d'y autoriser des usages résidentiels et commerciaux, d'agrandir la zone R-05 et d'autoriser des usages résidentiels dans les zones R-04 et R-06 – Avis de motion

CONSIDÉRANT QU'il y a une pénurie de logements dans la région;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens d'Abercorn d'optimiser le développement des terrains vacants situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation à l'aide des réseaux d'aqueduc et d'égouts;

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, de la présentation pour adoption, à une prochaine séance du Conseil, du Projet de règlement numéro 388-2025 modifiant

le règlement de zonage n° 234 afin, notamment, d'autoriser les allées de circulation en commun, de prescrire des conditions particulières à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et dans la zone M-04, de remplacer la zone I-01 par la zone M-04 et d'y autoriser des usages résidentiels et commerciaux, d'agrandir la zone R-05 et d'autoriser des usages résidentiels dans les zones R-04 et R-06. Ce projet prohibera :

- La construction d'un bâtiment accueillant un usage résidentiel sur un terrain de plus de 5000 m² dans les zones R-04, R-06 et M-04 (I-01);

Conformément à l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, aucun plan de construction ne peut être approuvé ni aucun permis ou certificat accordés pour l'exécution de travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du règlement faisant l'objet de l'avis de motion, seront prohibés. Cet avis de motion remplace celui donné le 7 avril 2024.

9. VOIRIE - TRAVAUX PUBLICS

9.1. Demande au ministère des Transports de la Mobilité durable - Révision de la vitesse sur la route 139, entre les intersections des rues Thibault Nord et Thibault Sud

PROPOSITION PRINCIPALE

Considérant l'absence de services de proximité au cœur du village d'Abercorn;

Considérant la capacité excédentaire des réseaux d'aqueduc et d'égouts au village;

Considérant l'augmentation constante des coûts d'entretien et de renouvellement des infrastructures municipales;

Considérant que la faible population d'Abercorn (356 habitants) n'est plus suffisante pour assurer son maintien sans une augmentation importante du fardeau fiscal à chaque année;

Considérant la pénurie de logements actuelle dans la région et le désir du Village d'Abercorn de faire sa part, notamment en facilitant la construction de logements réguliers et abordables par la révision de ses règlements d'Urbanisme;

Considérant qu'il n'y a pas de trottoirs pour les piétons sur les rues Thibault Nord et Thibault Sud et que les finances municipales n'en permettent ni la construction ni l'entretien;

Considérant que le Village d'Abercorn souhaite innover pour améliorer la sécurité des piétons sur les rues Thibault Nord et Sud et envisage la possibilité de présenter un projet de type « chaudiou » comme celui réalisé sur le chemin de Lotbinière à Bromont;

Considérant qu'il est souhaitable que les nouveaux projets de développements résidentiels Thibault Nord et Thibault Sud, lesquels totalisent environ 180 logements, puissent disposer d'un accès direct à la route 139;

Considérant que la vitesse actuelle de 90 km/h sur le tronçon concerné semble trop élevée par rapport à la topographie du terrain, surtout lors du

croisement de la route 139 pour les véhicules circulant sur le chemin des Églises Ouest;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de réviser la vitesse sur la route 139, en tenant compte des besoins particuliers d'Abercorn et de l'accompagner dans ses démarches visant à revitaliser Abercorn et à améliorer la sécurité routière;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Isabelle Charest et à monsieur Louis Villeneuve, députés de Brome-Missisquoi, à la Sûreté du Québec et à la MRC Brome-Missisquoi.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roger Labrecque,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D'enlever les mots suivants au 7^e considérant :

« et envisage la possibilité de présenter un projet de type « chaucidou » comme celui réalisé sur le chemin de Lotbinière à Bromont »

RÉSOLUTION 077-06-2025 (PROPOSITION AMENDÉE)

Considérant l'absence de services de proximité au cœur du village d'Abercorn;

Considérant la capacité excédentaire des réseaux d'aqueduc et d'égouts au village;

Considérant l'augmentation constante des coûts d'entretien et de renouvellement des infrastructures municipales;

Considérant que la faible population d'Abercorn (356 habitants) n'est plus suffisante pour assurer son maintien sans une augmentation importante du fardeau fiscal à chaque année;

Considérant la pénurie de logements actuelle dans la région et le désir du Village d'Abercorn de faire sa part, notamment en facilitant la construction de logements réguliers et abordables par la révision de ses règlements d'urbanisme;

Considérant qu'il n'y a pas de trottoirs pour les piétons sur les rues Thibault Nord et Thibault Sud et que les finances municipales n'en permettent ni la construction ni l'entretien;

Considérant que le Village d'Abercorn souhaite innover pour améliorer la sécurité des piétons sur les rues Thibault Nord et Sud;

Considérant qu'il est souhaitable que les nouveaux projets de développements résidentiels Thibault Nord et Thibault Sud, lesquels totalisent environ 180 logements, puissent disposer d'un accès direct à la route 139;

Considérant que la vitesse actuelle de 90 km/h sur le tronçon concerné semble trop élevée par rapport à la topographie du terrain, surtout lors du croisement de la route 139 pour les véhicules circulant sur le chemin des Églises Ouest;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de réviser la vitesse sur la route 139, en tenant compte des besoins particuliers d'Abercorn et de l'accompagner dans ses démarches visant à revitaliser Abercorn et à améliorer la sécurité routière;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Isabelle Charest et à monsieur Louis Villeneuve, députés de Brome-Missisquoi, à la Sûreté du Québec et à la MRC Brome-Missisquoi.

Monsieur le maire appelle le vote :

Ont voté en faveur : François Prévost, Roger Labrecque, Bernard Carey, Hélène Vézina et Margaret Lefebvre-Macey

A voté contre : Éric Bissonnette

EN FAVEUR : 5 CONTRE : 1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

9.2. Remplacement d'un ponceau sur le chemin Spencer - Recommandation de paiement #2

RÉSOLUTION 078-06-2025

CONSIDÉRANT la recommandation #2 du 29 mai 2025 de Mme Francesca Asfar, ingénieur chez Artelia;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Prévost,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET RÉSOLU :

Que le Village d'Abercorn accepte définitivement les travaux réalisés pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin Spencer et de libérer la retenue contractuelle de 5 % au montant de 1 094.37 \$ incluant taxes;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.3. Remplacement de trois ponceaux sur le chemin Pinnacle - Recommandation de paiement # 02

RÉSOLUTION 079-06-2025

CONSIDÉRANT la recommandation #2 du 29 mai 2025 de Mme Francesca Asfar, ingénieur chez Artelia;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

Que le Village d'Abercorn accepte définitivement les travaux réalisés pour le remplacement de trois ponceaux sur le chemin Pinnacle et de libérer la retenue contractuelle de 5 % au montant de 4 994,50 \$ incluant taxes;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document à cet effet;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.4. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

RÉSOLUTION 080-06-2025

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 59 163 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

Que le Village d'Abercorn informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 et des éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe au Village conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier.

11. VARIA

Aucun dossier.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 081-06-2025

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 20 h 36.

Me Jean-François Grandmont,
OMA Directeur général et
greffier-trésorier

Guy Favreau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.